OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	25 août 2026
Délibération N°	13
Date de la convocation	14 août 2026
Objet	3.3 MONTPELLIER L'AQUEDUC – Renouvellement de bail emphytéotique

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Denis MAULANDI, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Nicole MORERE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Michel MEJEAN qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Véronique CALUEBA qui a donné pouvoir à MME ILLAIRE
Christophe MORALES qui a donné pouvoir à M MAULANDI
Christine MULA qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES, qui a donné pouvoir à M GAUDY
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à MME BOUIDA

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-13-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

Logement Hérault

Délibération N° 13

Objet : 3-3 MONTPELLIER L'AQUEDUC– Renouvellement de bail emphytéotique

Le 25 aout 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant qu'Hérault Logement est titulaire, par suite du transfert du patrimoine de l'OPHLM de l'Hérault, d'un bail emphytéotique consenti par le Département de l'Hérault concernant la parcelle MR 217, située Avenue Professeur Louis Ravas à Montpellier, sur laquelle a ensuite été édifiée la résidence l'Aqueduc, comprenant 21 logements,

Considérant que ledit bail emphytéotique, ayant pris effet le 1er décembre 1992 pour une durée de 34 ans, moyennant une redevance annuelle de 30 francs, arrivera à échéance le 30 novembre 2026,

Considérant qu'Hérault Logement et le Conseil Départemental de l'Hérault se sont rapprochés en vue de renouveler le bail emphytéotique concernant la résidence l'Aqueduc, pour une nouvelle durée de 34 ans,

Considérant que suivant avis des Domaines en date du 28/05/2026 (réf 31412278), la redevance au titre d'un nouveau bail emphytéotique de 34 ans a été évaluée à 2 000€ pour toute la durée du bail, payable en une seule fois à la signature de l'acte,

Considérant qu'il est dans l'intérêt d'Hérault Logement de renouveler le bail emphytéotique susvisé afin de conserver la jouissance et l'exploitation de la résidence les Amandiers,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

CA du 25/08/2026
GC/EO

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-13-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

GC

ARTICLE 1 :

D'autoriser la signature entre Hérault Logement et le Département de l'Hérault, d'un renouvellement du bail emphytéotique portant sur la résidence l'Aqueduc, pour une nouvelle durée de 34 ans, moyennant une redevance totale de 2 000 euros, versée en une seule fois à la signature du bail.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



CA du 25/08/2026
GC/EO

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-13-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

GC